

Monsieur l'Orateur, j'espère que nous aurons un jour un système électoral honnête, intelligent et juste qui nous donnera des gouvernements désirés et non pas des gouvernements imposés comme nous en avons depuis 1867.

[Traduction.]

M. D. W. Groos (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais joindre ma voix au concert de ceux qui appuient l'avis de motion du député. Comme il ne nous reste que dix minutes avant de voter, je serai bref. J'espère que cet avis de motion sera déferé au comité des privilèges et élections.

Il est impossible de remédier à toutes les lacunes de la loi électorale du Canada par le truchement d'un seul avis de motion, mais celui-ci remédiera certainement à une lacune très importante. Au paragraphe c) de cet avis de motion, le député propose, à juste titre, que les employés de la fonction publique du Canada, postés à l'étranger, et les personnes à leur charge soient autorisés à voter au moyen d'un bulletin de vote d'absent. Je suis entièrement d'accord là-dessus; mais il continue: «de la manière prescrite pour les membres des forces armées». Peut-être me suis-je mal préparé avant de venir ici, et je n'y suis d'ailleurs que depuis quelques instants, mais on sait que les personnes à charge des membres des forces armées stationnés à l'étranger ne peuvent pas voter lors d'élections générales. J'espère que l'on y remédiera au moment où l'on fera la rectification nécessaire en ce qui concerne les employés de la fonction publique du Canada.

En réalité, mon but est de rompre une lance en faveur des personnes à charge des militaires stationnés à l'étranger, pour qu'on leur permette de voter au moyen d'un bulletin de vote d'absent. Merci, monsieur l'Orateur.

M. Gerald Richard Cobbe (Portage): Monsieur l'Orateur, j'apprécie l'occasion de parler de la motion très importante relative à la loi électorale du Canada. Je l'appuie de tout cœur, mais j'estime qu'elle ne va peut-être pas assez loin. En proposant une motion de ce genre, et c'est la plus longue qui figure au *Feuilleton*, je suis sûr que le député a trouvé difficile de la rédiger dans cette forme condensée.

Certains commentaires de députés sur le vote de nos militaires à l'étranger m'ont surpris. J'ai été étonné de les entendre insinuer qu'il se glisse énormément de fraude dans le scrutin de nos forces armées.

[M. Fortin.]

• (5.50 p.m.)

Certes, j'espère que le personnel des forces armées aura l'occasion de réfuter cette accusation, car je ne crois pas qu'il soit juste pour ces gens d'avoir à accepter pareilles déclarations sans avoir la chance d'y répondre. D'après moi, le fait qu'on ait avancé que 33 p. 100 des gens ne tenaient pas à voter explique probablement en partie pourquoi ces modifications sont recommandées. Je ne crois pas que ces gens ne tenaient pas à voter. La vérité, c'est plutôt qu'on ne leur en a pas fourni l'occasion. On l'a dit déjà, il leur était impossible de se rendre au bureau de votation, le jour des élections.

J'estime que cette suggestion n'atteint pas seulement les Canadiens qui voyagent à l'étranger, tels ceux qui voyagent pour le compte du gouvernement, mais encore d'autres personnes, à qui on devrait permettre de voter au moyen de bulletins d'absent. Je songe à ceux qui quittent leur district après l'affichage des listes électorales. Comment peuvent-ils aller voter? Dans bien des cas, il leur faudra parcourir la moitié du pays pour retourner à leur propre bureau de scrutin. Je crois qu'il faudrait se pencher sur le cas de ces personnes et ne pas confondre leur bulletin de vote avec celui des militaires.

D'autres encore, on l'a dit, travaillent à des milles de leur domicile. Notre système de bureaux provisoires de votation ne tient pas compte de ces gens-là. Les statistiques nous révèlent qu'au Canada, chaque année, une famille sur cinq déménage. Il appert donc que dans notre vaste et immense pays, une foule de gens perdent le privilège de voter.

Pour revenir au vote des forces armées, on pourrait appliquer d'autres mesures pour aider les militaires à voter. Je rejette l'affirmation qu'il est impossible de renseigner le personnel de l'armée à l'étranger sur ce qui se passe au pays. Tous les candidats peuvent se procurer la liste des commettants engagés dans les forces armées et postés à l'étranger, qu'il est facile de communiquer avec eux. Selon moi, les militaires qui sont au loin s'intéressent davantage à ce qui se passe au pays que bien des gens qui vivent ici, et ils suivent les événements de près. Je suis certain qu'ils lisent attentivement les journaux canadiens qui leur parviennent, mieux peut-être que les résidents d'une circonscription qui s'abstiennent de voter. Toutefois, je n'accepte pas entièrement les méthodes qui permettent aux militaires de voter où ils veulent.